

AXA WF Global Inflation Short Duration Bonds E q (H) EUR

Commentaire de gestion

Le premier mois de l'année a été très volatil. Les rendements réels à long terme ont souffert de la pentification de la courbe. Par rapport aux obligations nominales, les obligations indexées européennes et britanniques ont sous-performé, tandis que les États-Unis ont surperformé, les points morts d'inflation ayant bénéficié d'une saisonnalité positive et de données macroéconomiques solides. Le marché de l'emploi est resté tendu et la croissance du PIB américain au quatrième trimestre en première estimation a dépassé les attentes à 3,3 % (en rythme annualisé), soutenue par la consommation.

Les chiffres de l'inflation ont été plus élevés que prévu ce mois-ci et l'inflation dans le secteur des services est restée forte, obligeant les banquiers centraux à se montrer prudents.

L'inflation IPC globale aux États-Unis est ressortie en hausse à 3,4 % sur un an en décembre, et l'inflation sous-jacente a également dépassé les attentes à 3,9 % en glissement annuel. Au Royaume-Uni, l'inflation a là encore été plus forte que prévu. L'inflation totale a atteint 4,0 % sur un an en décembre, l'inflation sous-jacente s'est inscrite à 5,1 % en glissement annuel et l'inflation dans le secteur des services s'est accélérée à 6,4 %. Enfin, dans la zone euro, les chiffres préliminaires de janvier concernant l'inflation globale et l'inflation sous-jacente ont reculé de 0,1 point à 2,8 % et 3,3 % sur un an respectivement, niveau légèrement supérieur aux attentes des analystes.

Du côté de la politique monétaire, il n'y a pas eu de surprise majeure. Le FOMC a voté à l'unanimité de laisser la fourchette cible des Fed Funds inchangée à 5,25-5,50 %. Le président de la Fed, Jerome Powell, a adopté un ton légèrement plus ferme qu'attendu, indiquant qu'une baisse des taux en mars n'était pas le scénario de base de la Fed, bien qu'il ait laissé la porte ouverte à un abaissement précoce. Le communiqué a également indiqué que la Fed aura besoin de davantage de données pour se sentir confiante dans l'évolution de l'inflation et qu'il n'y avait donc pas d'urgence à baisser les taux. La BCE a également laissé ses taux directeurs inchangés, le taux de la facilité de dépôt étant maintenu à 4 %. Le discours s'est montré plutôt conciliant lors de la conférence de presse. Le ton sur l'inflation a sonné comme une mini-victoire : l'inflation évolue dans la bonne direction et la BCE semble convaincue que la trajectoire baissière lui permettra de réduire ses taux à un moment ou à un autre.

Nous continuons de penser que la Fed et la BCE devraient procéder à une première baisse en juin et avons commencé à renforcer progressivement la duration des portefeuilles. Les taux devraient bénéficier de politiques monétaires moins agressives, mais nous restons inquiets de la dépendance des banques centrales à l'égard des données économiques et de l'évolution de l'inflation réalisée. Nous privilégions également les stratégies de pentification de la courbe qui se sont historiquement bien comportées lors des cycles de réduction des taux et qui sont tactiquement acheteuses sur les points morts d'inflation aux États-Unis, en raison de facteurs techniques et saisonniers favorables.

Les obligations indexées sur l'inflation d'échéances rapprochées ont enregistré des performances positives. Les obligations américaines ont progressé, bénéficiant de facteurs techniques avec la sortie de deux obligations de l'indice et l'une des extensions d'indice les plus élevées jamais observées. Les obligations françaises indexées sur l'inflation nationale ont également clôturé en territoire positif, effaçant en partie leur récente sous-performance. Le Royaume-Uni a enregistré les plus mauvaises performances et les bonnes surprises sur le front de l'inflation n'ont pas suffi à soutenir les obligations indexées britanniques. Nous continuons de penser que les banques centrales commenceront à réduire le degré de restriction de leur politique monétaire à mesure que l'inflation poursuivra sa trajectoire de normalisation, ce qui devrait soutenir les taux. Nous continuons à rechercher des points d'entrée intéressants pour renforcer la duration des portefeuilles. Le fonds a enregistré une performance relative positive au cours de la période.

Indice de référence

Depuis le: 16/02/2016

**100% Bloomberg World Govt
Inflation-Linked 1-5 Yrs Hedged EUR**

Le fonds est géré de manière active avec une déviation qui pourra être importante en termes de constitution et performance comparée à l'indice de référence.

Profil du portefeuille

Notation ESG



% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 100.0% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

Pour de plus amples informations à propos de la méthodologie, veuillez lire la section « Définition des indicateurs ESG » ci-dessous

Gérant

Elida RHENALS

Ana OTALVARO - Co-gérant

Informations supplémentaires

Administration: E q (H) EUR

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	Luxembourg
Date de la 1ère Valeur Liquidative	16/02/2016
Devise du fonds	USD
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Distribution
Code ISIN	LU1353951459
Type de distribution	Net Income
Coûts de transaction	0.07%
Frais estimés courants	1.26%
Frais de gestion financière	0.5%
Frais de gestion maximum	0.5%
Commission de performance : Aucune	
Frais de distribution max	0.5%
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)
Dépositaire	State Street Bank International GmbH (Luxembourg Branch)

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

Objectifs du fonds

L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des performances en investissant principalement dans des obligations à durée courte indexées sur l'inflation émises dans des pays membres de l'OCDE, sur un horizon de placement à moyen terme.

L'objectif de la Classe d'Actions est la couverture du risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Compartiment et la devise de cette Classe d'Actions via le recours à des instruments dérivés, tout en conservant l'allocation définie au titre de la Politique d'investissement du Compartiment.

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 16/02/2016

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/01/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Indicateur de risque

Les données ci-dessous sont issues du KID PRIIPS.



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau faible. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non inclus dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être significatifs, tels que le risque de contrepartie, le risque lié aux produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15 h 00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs. La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Informations supplémentaires (suite)

Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur (notamment pour les investisseurs au Royaume-Uni), le document d'information clé et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille ne présente pas d'objectifs réglementaires ou contractuels sur les indicateurs ESG.

Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y

compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne qui est un «distributeur» ou qui n'est pas une «personne américaine», telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Le fonds ou le compartiment fait partie d'AXA World Funds. AXA WORLD FUNDS est domicilié au 49, avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg. La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 63.116. La société est agréée comme SICAV de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM IV par la CSSF et gérée par AXA Funds Management, une société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Luxembourg sous la référence B 32 223RC, dont le siège social est situé 49, Avenue J.F. Kennedy L-1885 Luxembourg.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

En fonction de la juridiction ou de la région du destinataire, les éléments suivants des informations supplémentaires peuvent s'appliquer:

Pour les investisseurs situés dans l'Union européenne :

Veuillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans la présente communication dans l'Union européenne, en déposant un avis auprès de son autorité de surveillance, conformément aux règles relatives aux passeports européens.

En cas d'insatisfaction à l'égard des produits ou services d'AXA Investment Managers, vous pouvez déposer une réclamation auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (de plus amples informations sur la politique en matière de réclamations d'AXA IM sont disponibles en anglais à la page Internet suivante : <https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints>)

Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment. La plateforme européenne de

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 16/02/2016

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/01/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Informations supplémentaires (suite)

règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (disponible à la page Internet suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous informe sur vos moyens de recours (disponible à la page Internet suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur le site Internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Les traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 16/02/2016

Source(s) : AXA Investment Managers au 31/01/2024

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com